

Flash cultures – N°23 Observations du lundi 31 août 2020

COLZA D'HIVER : INCH'ALLAH !

À la même époque l'année dernière nous écrivions « Stop ou encore pour le colza ». Un an plus tard, certains ont banni de nouveau ou pour la première fois cette culture de leur assolement 2021 alors que d'autres la maintiennent voire la développent. Le résultat économique et la marge restent le principal argument mais la longueur du cycle, le suivi, le nombre d'interventions et le stress entrent de plus en plus en ligne de compte.

L'avancement de la date de semis, notamment avant une pluie significative, préconisé depuis l'année dernière n'a pu se faire cette année en raison de la sécheresse estivale. Les premiers semis de colza seront finalement levés seulement pour le début du mois de septembre. Mais inutile d'en conclure dès maintenant que l'on est mal parti avec probablement des colzas peu développés pour l'entrée de l'hiver. Cette culture comme d'autres a laissé dans les exploitations de bonnes ou de moins bonnes surprises en 2020. Ce sera probablement encore le cas pour cette prochaine campagne. Inch'Allah !

* **Stade** : Beaucoup de parcelles ont été semées la semaine dernière juste avant les pluies du weekend dernier. Les graines germent actuellement. (Photo ci-contre).



Semis du 15 août à Malange, stade cotylédons et germination (levée < à 50 % pour l'instant)



Semis direct du 15 août à Malange, les repousses de blé germent seulement.



Colza en cours de germination semé le 25 août à Authume.

* **Ravageurs** :

Dès le semis, installez une cuvette. Et dès la levée, surveillez les petites altises très régulièrement (toutes les 48h voire 24h si présence, compte tenu de la rapidité à laquelle les dégâts peuvent se faire) en commençant par les bordures. Si le risque est généralement plus important lorsque votre parcelle jouxte un ou plusieurs anciens champs de colza (récoltés en 2020), toutes vos parcelles doivent être surveillées.

Pour suivre l'évolution des ravageurs, l'utilisation de la cuvette jaune est impérative. Dès le semis terminé, placez-la à une dizaine de mètres de la bordure de la parcelle. Le fond de la cuvette suit le niveau supérieur de la végétation. Après le semis et jusqu'aux premières feuilles, elle doit être enterrée au 2/3 afin de détecter l'arrivée des grosses altises. À surveiller :

- Petites altises (altises des crucifères) : période de sensibilité du colza, levée à B3-B4. Seuil de nuisibilité = si plus de 80 % des pieds présentent des morsures et 25 % de surface foliaire détruite. En cas de nécessité, traitez uniquement les zones où elles sont présentes et occasionnent des dégâts soit généralement la ou les bordure(s) et non toute la parcelle. Attention il est possible dans certain cas de devoir ré-intervenir dans les 2 à 3 jours, voire plus.
- Grosses altises (altise d'hiver): période de sensibilité, levée à B3-B4. Surveillez votre cuvette. Seuil de nuisibilité = plus de 80 % des pieds présentant des morsures.
- Pucerons : à surveiller lors des six premières semaines de végétation ou jusqu'à environ 6 feuilles. Seuil de nuisibilité = plus de 20 % de pieds porteurs de pucerons.

* **Fertilisation** : l'exigence du colza est forte vis à vis du phosphore. C'est à dire que cette culture répond fréquemment aux apports d'engrais phosphatés, minéraux et/ou organiques. En cas d'impasses répétées, les pertes moyennes de rendement sont les plus élevées. L'impasse minérale ou organique est donc déconseillée. Préférez les apports au semis car c'est au stade jeune que les plantes sont les plus sensibles aux carences en phosphore.

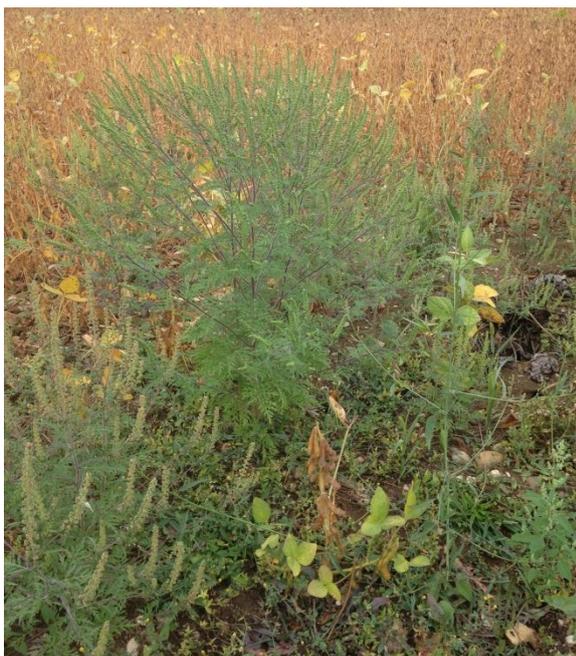
Pour la potasse, l'exigence est moyenne. L'impasse est donc possible. Elle se raisonnera selon la teneur du sol, le devenir des résidus de récolte du précédent et le passé récent de la fertilisation minérale et/ou organique. Attention, les exportations de paille de céréales semblent en augmentation. Dès lors qu'il n'y a pas de retour de matière organique sous une forme ou une autre (échange fumier-paille, fiente de volaille, ...), il est impératif de compenser ses exportations au minimum par des apports minéraux de potassium. Les analyses de paille réalisées dans des exploitations franc-comtoises en 2008-2009-2010 permettent d'avoir une idée plus précise de ce qu'elles peuvent représenter même si les résultats sont extrêmement variables. Pour une exportation de 4 tonnes/ha c'est seulement 5 P mais aux environs de 60K, soit l'équivalent de 100 kg de chlorure de potassium. Voir tableau ci-dessous.

Produits	Kg N/Tonne (mini-maxi)	Kg P ₂ O ₅ /Tonne	Kg K ₂ O/Tonne
Paille de blé (19)	5,8 (3,8-10,1)	1,7 (1-4,4)	13,2 (4,6-18,8)
Paille d'orge (14)	4,4 (2,6-6,5)	1,2 (0,8-2)	16,7 (8,8-21,5)
Paille de Triticale (3)	5,5 (3,1-7,3)	1,7 (0,8-2,8)	9,8 (6,7-14)

Selon les 12 analyses réalisées en Franche-Comté de 2008 à 2010, la teneur moyenne des graines de colza en P₂O₅ est de 1,29 kg par quintal de grain et 0,8 kg par quintal pour le K₂O. Soit des **exportations** par ha de **52 kg de P₂O₅ et 32 kg de K₂O pour un rendement de 40 q/ha** (équivalent à 115 kg/ha de SUPER 45 et 53 kg/ha de Chlorure à 60 %). L'apport d'engrais de ferme pour un colza couvre généralement les exportations de la culture pour le phosphore, et très largement pour le potassium. Dans ces situations, l'apport d'une fumure de fond minérale ne présente pas d'intérêt.

* **Limaces** : à surveiller.

AMBROISIE



Ambrosie développée en bordure



*Mais aussi beaucoup moins développées
qu'il ne faut pas oublier.*

Photo de pieds d'ambrosie en bordure de parcelle de soja à Belmont. Aucune hésitation à avoir, il faut les arracher et les laisser sur place car à ce stade (début floraison), la graine n'est pas viable. Cependant, en cas de présence de pollen se munir d'un masque adapté et de gants. Dans notre situation, il nous aura fallu 15' avec l'agriculteur pour toutes les arracher ou presque. Car il est possible que certaines des plus petites soient oubliées mais un travail du sol après récolte devrait les détruire. Et surtout on aura évité une dispersion des graines par la moissonneuse.

Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'agriculture du Jura agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant.